

Coronavirus (COVID-19)

29 mai 2020

FEUILLET D'INFORMATION S'ADRESSANT AUX PERSONNES PROCHES AIDANTES DONT LE PROCHE EST DANS UN MILIEU DE VIE

Dans le contexte de la pandémie actuelle, plusieurs mesures ont été mises en place pour limiter au maximum la contagion des personnes âgées et des personnes plus vulnérables à la COVID-19. Au moment où la situation était le plus critique, il n'était malheureusement pas possible de permettre aux personnes proches aidantes d'accéder aux centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), aux ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) et aux résidences privées pour aînés (RPA).

Il sera possible à partir du 11 mai 2020, **sous réserve du respect de conditions spécifiques**, qu'une personne proche aidante puisse apporter une aide ou un soutien significatifs à une personne en CHSLD, en RI-RTF ou en RPA.

L'assouplissement de ces mesures est assujéti au respect de certaines précautions pour assurer un équilibre favorable entre les risques et les bénéfices associés dont la disponibilité des équipements de protection individuelle.

Précisions sur les personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatifs :

- Les personnes proches aidantes qui sont autorisées dans les CHSLD, les RI-RTF ou les RPA sont les personnes proches aidantes qui offriraient ou souhaitent offrir une aide ou un soutien significatifs. Le soutien est considéré significatif s'il est offert de façon régulière, pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche.
- L'aide et le soutien apportés peuvent concerner l'accompagnement pour les repas, la surveillance et la vigilance face à l'état général, le soutien à diverses activités de la routine quotidienne ou de nature récréative, l'aide à la marche ou encore être un soutien sur le plan moral ou apporter du réconfort.
- L'aide et le soutien significatifs peuvent être offerts par plus d'une personne proche aidante auprès d'une même personne en milieu de vie. Toutefois, une seule personne proche aidante à la fois pour une même plage horaire est autorisée.
- Un seul proche aidant s'occupe d'un seul résident à la fois. Cette consigne doit être respectée en tout temps, sans exception en CHSLD surtout si deux résidents

demeurent dans la même chambre. Toutefois, cette consigne peut être modulée si deux résidents demeurent ensemble dans la même unité RPA ou RI-RTF et bénéficieraient d'un soutien significatif de la même personne proche aidante.

- En respectant les modalités de visites usuelles et certaines particularités du milieu de vie, les personnes proches aidantes doivent pouvoir déterminer elles-mêmes la durée, le moment et la fréquence des visites dans le milieu de vie.

Une personne proche aidante qui ne respecterait pas les consignes précisées dans le présent document pourrait se voir retirer l'accès au CHSLD, à la RI-RTF ou à la RPA.

Vous êtes invités à consulter la page Web du site Québec.ca qui vous est destinée <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/proches-aidants-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>.

Ce site regroupe de nombreuses informations, capsules vidéo et références pour vous soutenir dans votre rôle, vous aider à mieux comprendre et retenir les mesures de protection et de prévention à respecter lors des visites et répondre à certaines de vos questionnements.

CONSIGNES POUR L'ASSOUPLISSEMENT DES MESURES CONCERNANT LA PRÉSENCE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES QUI OFFRENT UNE AIDE OU UN SOUTIEN SIGNIFICATIFS DANS LES CHSLD, LES RI-RTF ET LES RPA

Vous devrez prendre une décision éclairée qui considère les risques auxquels vous pourriez vous exposer et signer un formulaire de consentement à cet effet. Cette décision est à votre discrétion et dépend de votre volonté et de vos capacités.

Vous devrez signer un formulaire de consentement qui indique :

- que vous prenez une décision éclairée et volontaire, en pleine connaissance des risques qui y sont associés et qu'il serait possible que vous contractiez l'infection pendant les visites ou encore que vous infectiez votre proche hébergé;
- que vous vous engagez à adopter les comportements requis pour assurer votre sécurité, celle du résident que vous soutenez, celle des autres résidents et celle des membres du personnel.

Vous devrez également respecter les consignes suivantes :

Concernant la surveillance des symptômes et le dépistage :

- Si vous êtes soumis à un isolement (par exemple en raison d'un contact étroit avec un cas de COVID-19), vous ne pouvez pas vous rendre dans un CHSLD, une RI-RTF ou une RPA ou une unité dans ces milieux où il n'y a pas de cas de COVID-19 confirmé avant la fin de votre isolement.
- Vous devez être asymptomatique ou rétabli de la COVID-19 et il doit s'être écoulé un minimum de 14 jours depuis le début des symptômes, sans aucun symptôme aigu depuis 24 h à l'exception de la toux résiduelle qui peut persister, et sans aucune fièvre depuis 48 h sans prise d'antipyrétique. La personne rétablie peut, si elle le souhaite, demander un test pour avoir un résultat négatif avant de pouvoir accéder à nouveau à un CHSLD, une RI-RTF ou une RPA ou une unité dans ces milieux où il n'y a pas de cas de COVID-19 confirmé.
- Vous devez effectuer une autosurveillance des symptômes. Dès la moindre apparition de symptômes, vous ne devez pas vous présenter au CHSLD, à la RI-RTF ou à la RPA (Annexe 1).
- La personne proche aidante qui souhaite procéder à un test de dépistage peut le demander à l'établissement ou effectuer elle-même les démarches en ce sens.

Concernant les mesures de protection et de prévention des infections :

- Prendre connaissance des informations rendues disponibles sur : la surveillance des symptômes, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et l'utilisation des ÉPI.
- Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant du CHSLD, de la RI-RTF ou de la RPA, ainsi qu'en entrant et en sortant de la chambre du résident, et de la zone chaude, le cas échéant.
- Porter correctement un masque de procédure dès l'entrée dans le CHSLD, la RI-RTF ou la RPA et le porter pendant toute la durée de la visite. Le masque de procédure ne peut être utilisé pour une visite subséquente.
- Utiliser les ÉPI de manière adéquate selon le type de soins offerts et la condition du résident. Sauf le masque de procédure, l'ÉPI complet doit être enlevé avant la sortie de la zone chaude.
- Ne pas apporter de vêtement ou d'objet de la maison (sac à main, sac à lunch, documents, etc.) dans le CHSLD, la RI-RTF ou la RPA qui seront ramenés par la suite à la maison.
- Arriver avec des vêtements propres et changer de vêtements à son arrivée à la maison et laver ces derniers (lavage régulier).

Concernant les déplacements à l'intérieur du CHSLD :

- Circuler uniquement de l'entrée jusqu'à la chambre ou l'unité du résident à laquelle vous apportez votre soutien et vice-versa;
- Être en mesure de se rendre à la chambre ou l'unité du résident sans vous approcher à moins de deux mètres des autres résidents;
- Éviter les contacts à moins de deux mètres des membres du personnel et des autres personnes proches aidantes;
- Ne jamais vous rendre dans les aires communes du CHSLD, de la RI-RTF ou de la RPA;
- Vous ne devez pas vous déplacer dans les réserves d'équipement;
- Quitter la chambre si des interventions médicales générant des aérosols sont réalisées. Retourner dans la chambre après que le nombre de changements d'air requis aient été complété (peut être différent selon le milieu);
- Limiter au maximum les déplacements à l'extérieur de votre domicile outre vos déplacements au CHSLD, à la RI-RTF ou à la RPA;
- Demandez quelles sont les salles de bain que vous pouvez utiliser et les précautions et consignes de salubrité à respecter. Par exemple, vous ne devez pas utiliser les salles de bain situées en zone chaude.

Vous avez des insatisfactions ou des désaccords dans l'interprétation et l'application des directives ministérielles :

- Un gestionnaire ou une personne est désigné au sein du CHSLD, de la RI-RTF ou de la RPA responsable pour répondre aux questions et aux insatisfactions des personnes proches aidantes liées à l'interprétation et à l'application des directives ministérielles. Vous êtes invités à demander qui est cette personne désignée.
- Si des insatisfactions ou des désaccords persistent, vous pouvez contacter le commissaire aux plaintes et à la qualité des services, conformément à la procédure d'examen des plaintes de l'établissement et en toute confidentialité.

RÉFÉRENCES UTILES

Personnes proches aidantes

- Personnes proches aidantes en contexte de pandémie <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/proches-aidants-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>
- Feuillet d'information général pour les personnes proches aidantes <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002513/>
- Réponses aux questions sur le coronavirus (COVID-19) <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/>
- Info-Aidant : 1 855 852-7784 ou info-aidant@lappui.org

Deuil

- Fiche Je suis en deuil d'une ou de personnes chères en raison de la pandémie <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002482>
- Guide pour les personnes endeuillées en période de pandémie réalisé par les Formations Montbourquette sur le deuil https://praxis.umontreal.ca/public/FAS/praxis/Documents/Formations_sur_l_accompagnement_des_personnes_endeuillees/Guide_deuil_pandemie.FR.pdf
- Tel-Écoute — Ligne Le Deuil : 1 888 533-3845

ANNEXE 1 : Grille pour l'autosurveillance des symptômes

SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19

Asymptomatique

Date de début des symptômes : _____ AAAA-MM-JJ

Symptômes associés à l'épisode de la COVID-19			
Toux récente ou exacerbation (aggravation) d'une toux chronique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Fièvre ($\geq 38\text{ }^{\circ}\text{C}$ ou $100,4\text{ }^{\circ}\text{F}$; personnes âgées $\geq 37,8\text{ }^{\circ}\text{C}$ ou $100,0\text{ }^{\circ}\text{F}$)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Fébrilité/Frissons (température non prise)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Maux de gorge	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Écoulement nasal	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Difficultés respiratoires (par exemple essoufflement ou difficulté à parler)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Nausées vomissements	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Maux de tête	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Faiblesse généralisée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Douleur (musculaire, thoracique, abdominale, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Irritabilité confusion	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Diarrhée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Perte soudaine d'odorat (anosmie) sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'une perte de goût (agueusie)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Autres (préciser) : _____			

20-210-46W